

## FICHE CONSIGNES SANITAIRES

### PROCÉDURE PARENTS D'ÉLÈVES & ÉLÈVES version du 2 nov 2020



- Faire une **prise de température quotidienne** avant de partir à l'école. En cas de température supérieure à 37,8°C, garder son enfant chez soi et prévenir le collège (Mme Hounkpatin, infirmière scolaire au 02.38.79.00.22 qui vous apportera les informations nécessaires).



- Bien faire **son sac en fonction de l'emploi du temps**. Avoir les affaires des matières prévues et une trousse toujours complète, des crayons de couleurs et/ou feutres et des feuilles vierges.



- Avoir des **mouchoirs jetables**.



- L'élève met **son masque à son domicile** avant de partir et **se lave les mains** (penser également au **passage aux toilettes**).



- Eviter les attroupements pendant le trajet et respecter la **distance d'1 mètre entre chaque individu**.



- **Arriver à l'heure** au collège et **entrer directement** dans l'établissement (des personnels seront devant la grille pour accueillir les élèves).



- A la sonnerie, les **6<sup>èmes</sup> montent en classe**. **Les autres élèves se rangent le long du self, devant le panneau de leur classe et attendent leur professeur. Ils se désinfectent les mains à l'arrivée en classe sous la surveillance des professeurs.**

- **Après les pauses et après le déjeuner toutes les classes se rangent.**



- **Le port du masque est obligatoire pour tous à l'intérieur et à l'extérieur**. **Les élèves changent de masque après le déjeuner** (au collège ou à la maison).



- Pendant sa présence au collège, l'élève **respecte les gestes barrière** enseignés par les adultes le jour de la rentrée et le sens de circulation,



- L'élève **rentre chez lui directement** en évitant également les regroupements. Il enlève son masque (qui est jeté ou lavé en fonction du modèle). et se lave les mains.



- **Les parents ne sont autorisés à entrer dans l'établissement qu'exceptionnellement** car vigipirate **URGENCE ATTENTAT**. Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des bâtiments et à l'extérieur (dans la cour).

